



Ville de Pontivy

Commission personnel – CTP

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2014

C9-2014-001

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PÉРАН, Adjoint au personnel
Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative
Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale
Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Conseiller Municipal
Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale
Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Monsieur Alain LE CORRONC, Services Techniques
Monsieur Philippe LE MAIRE, Services Techniques

Membres suppléants

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général
Monsieur Yohan LE NAGARD, Cuisine Centrale

C.G.T. :

Membre titulaire :

Madame Sylvie LE POUEZARD, Archives-Documentation

Membres suppléants

Monsieur Éric POSSEME, Services Techniques

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Rachel URVOIT, Services Techniques

Membres suppléants

Monsieur Pierrick DURET, Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général
Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS
Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD
Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation
Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Adjointe au Logement, Habitat, Patrimoine et
Tourisme
Madame Dominique HILLION, Action Culturelle -Vie associative
Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances

ABSENTS :

Madame Aude MOYSAN, Directrice générale adjointe
Monsieur Daniel HOUDAYER, Directeur des Services Techniques
Madame Valérie LE CLANCHE, Enfance-Jeunesse

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS (Cf. ci-joint)

1. Organisation et fonctionnement du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
2. Modifications du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2014
3. Modalités de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
4. Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)

II – AUTRES POINTS

Avant de donner lecture de l'ordre du jour, M. Péran propose que chacun se présente ; il donne la parole aux représentants du personnel puis aux représentants de la municipalité.

Il propose d'examiner la question des rythmes scolaires et rappelle qu'un Comité Technique Paritaire (CTP) spécifique à leur mise en œuvre sera organisé le lundi 30 juin à 10h00 et une commission du personnel le jeudi 19 juin à 19h.

A – Mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires

Après avoir rappelé les changements introduits par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, M. Péran précise le dispositif adopté par la ville de Pontivy, à savoir :

- l'application de la réforme à la rentrée 2014 (Conseil Municipal du 13 février 2013)

– le choix du mercredi matin comme demi-journée supplémentaire d'école (CM du 5 juin 2013)

– les horaires du mercredi matin : 8h30- 11h30 avec garderie jusqu'à 12h30 (CM du 2 octobre 2013) ; seuls les enfants fréquentant le CLSH l'après midi seront admis pour y déjeuner.

– le contenu de l'Avant Projet Éducatif Territorial (APET) qui devait être transmis à la DASEN avant le 31 janvier 2014 : Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), gratuits pour les familles, se situeront pour les maternelles de 13h30 à 14h15 (45 minutes tous les jours) et pour les élémentaires de 15h à 16h30 (1h30 sur 2 jours).

Depuis lors, et suite à une réunion avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le 27 mai dernier, la durée et la planification des TAP pour les maternelles ont été modifiées afin de permettre le versement de subvention, et plus particulièrement de la prestation de service ordinaire (PSO).

Ainsi, les TAP maternels seront d'une durée d'une heure, répartis les mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h30.

M. Péran rappelle que cette réforme nécessite de repenser l'organisation générale des services et des tâches car elle a un impact sur l'ensemble des postes dans les domaines du scolaire et du péri-scolaire.

En effet, la mise en place d'un temps de classe le mercredi matin oblige à affecter des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) sur ce temps, égal à 4h (8h30-12h30) et, donc, à les décharger d'autres tâches. Compte tenu de leur formation (CAP Petite Enfance et/ou de leur expérience), il paraît cohérent de les décharger des tâches d'entretien de locaux ; il est donc nécessaire, pour maintenir un même niveau de propreté, de les remplacer.

Au niveau du périscolaire, la création des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) oblige à étoffer de façon importante les effectifs du service « Animation – Jeunesse » (recrutement d'environ 18 animateurs) et d'en prévoir la coordination en terme d'animation mais aussi de gestion administrative.

M. Péran informe les membres de la commission et du CTP que les réunions de travail se poursuivent :

– Rencontre avec les directeurs des écoles privées, le 12 juin, qui confirment leur souhait de s'inscrire dans le dispositif adopté par la ville

– Rencontre avec les agents des écoles, le 18 juin, pour présentation et recueil de leur avis sur les plannings de travail et les missions à réaliser

– Commission pour le recrutement des animateurs.

Aussi, il est convenu d'organiser un nouveau CTP le 30 juin pour examiner l'organisation générale qui sera mise en œuvre à la rentrée 2014.

B – Organisation de la piscine découverte « La Plage »

M. Péran précise que la piscine découverte ouvrira ses portes au public, tous les jours, du samedi 5 juillet au dimanche 31 août 2014 de 12h00 à 20h00.

Comme en 2013, il n'est pas prévu d'organiser des séances d'apprentissage de la natation ou d'activités aquatiques (cours d'aquagym, d'aquabike, d'aquaphobie...).

Pour assurer ces 58 jours d'ouverture, compte tenu des contraintes en termes de surveillance, de sécurité et d'hygiène, 7 postes avaient été créés en 2013 :

- 2 postes de Maître Nageur Sauveteur (MNS - sur le grade d'Éducateurs des Activités Physiques et Sportives- ETAPS)
- 2 postes de surveillant de baignades (BNSSA - sur le grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives - OTAPS)
- 3 postes pour l'accueil, la caisse et l'entretien (sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe)

Il avait été décidé de recruter les 2 MNS sur l'ensemble de la période d'ouverture. Par contre, les BNSSA ne l'étaient que pour un mois.

Il en a résulté le recrutement de 2 MNS (du 6 juillet au 31 août) et 4 BNSSA (2 en juillet et 2 en août).

Quant à la partie accueil, caisse et entretien, il avait été décidé de recruter une personne sur l'ensemble de la période (une personne référente ayant la qualité de régisseur titulaire) et 4 jeunes saisonniers (2 en juillet et 2 en août).

Pour 2014, compte tenu des candidatures reçues et de la situation administrative d'un MNS, il ne sera créé qu'un seul poste de MNS et 3 de surveillant de baignade (un BNSSA travaillera pendant les 2 mois d'ouverture).

Sur la partie accueil, caisse et entretien, compte tenu de la fermeture du Château des Rohan et de la nécessité de réaffecter les agents des écoles vers d'autres postes, il n'est pas nécessaire de créer 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe comme en 2013 mais uniquement 2.

L'organisation de la surveillance des bassins s'appuie sur un binôme (toujours le même) formé d'un MNS et un BNSSA (excepté le mercredi où sont présents les 2 MNS).

L'ensemble des plannings est conçu en respectant la réglementation sur le temps de travail (amplitude, pause, jours de repos..). Il est à noter que le planning des MNS prévoit un temps de surveillance continu de 8h30, au cours duquel ils doivent prendre une pause d'au moins 30 minutes (pause intégrée au temps de travail car prise sur place et devant permettre au MNS de rester à disposition en cas de problème).

Le temps de travail des MNS a été défini sur la base d'un temps complet, celui des BNSSA à 80%.

Les agents recevront les vêtements de travail suivants : tee-shirts, claquettes et coupes vent pour les MNS et les BNSSA ; tee-shirts et sabots pour le personnel d'entretien et de caisse.

Des ajustements ont été réalisés lors du fonctionnement en 2013 (exemple : interdiction ou non de fumer, attitude à adopter face à des usagers alcoolisés..).

Un bilan réalisé à la fermeture avec le personnel sur les plannings et la régie devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité.

Les membres de la commission et du Comité Technique Paritaire ont pris note de ses informations.

C – Modifications du règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de service

M. Péran précise qu'en mai 2006 le CTP a émis un avis favorable au règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Aujourd'hui, il est proposé aux membres de la commission et du CTP de modifier l'article 7 dudit règlement qui prévoit que : « le périmètre de circulation autorisé est limité au territoire de la ville de Pontivy ».

Il propose d'étendre ce périmètre au territoire de Pontivy Communauté. Il recueille un avis favorable des membres du CTP.

D – Organisations de travail à l'EHPAD et au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Les membres du CTP ont pris connaissance des projets de modifications des horaires des animatrices à l'EHPAD et de réorganisation du travail du week-end au SAAD.

Il leur est précisé que, compte tenu de ces projets et de ceux précédemment adoptés (nouvelles modalités de prise en compte des jours fériés, prise en compte du temps réel des déplacements, mise en œuvre de la télégestion), il sera nécessaire d'actualiser le règlement intérieur du SAAD lors d'un prochain CTP.

E – Questions diverses

A l'occasion des questions diverses, ont été abordées les pratiques quant aux temps d'habillage et de déshabillage et la gestion de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA).